

## **Cultes de possession et relations de genre. Les jeux de la bigamie à Madagascar**

**Michèle Fiéloux**

Dans les cultes de possession, les phases alternées de l'état de conscience ordinaire et de celui de la transe favorisent la présence de « personnalités » distinctes par l'âge, le statut et le plus souvent par le sexe. Cette transformation particulière de l'identité de la personne révèle ses qualités insoupçonnées, lui confère des pouvoirs inattendus et surtout libère l'usage de sa parole en décuplant tous ses effets. De plus, ces cultes, en tant que phénomène social observable dans certaines villes des pays du Sud, semblent favoriser l'irruption de nouvelles pratiques sociales aboutissant, du fait même de leur accumulation ou de leur caractère exemplaire, à des changements en matière de règles d'alliance, de relations entre hommes et femmes, de rapports entre les générations, de gestion des unités économiques, de constitution de réseaux de solidarité, tout particulièrement dans les milieux les plus défavorisés dans lesquels sont recrutés les possédés. Les femmes qui sont largement présentes dans ces communautés se trouvent particulièrement confrontées à des difficultés de toutes sortes, chômage, appauvrissement, éclatement des unités familiales, accroissement du nombre de familles ayant de facto une femme à leur tête, etc. Cette double perspective, la croyance en la dissociation de la personne et le mécanisme propre du changement social lié à l'exercice de la possession permet d'introduire une analyse spécifique des rôles sociaux de sexe joués alternativement par des femmes qui du fait de leur possession par un esprit masculin se trouvent impliquées dans une relation de bigamie peu ordinaire avec un mari réel et un tiers, l'esprit ou le mari spirituel. La mise en scène quotidienne, répétée, des relations entre ces « trois personnes » crée sans doute les conditions d'un véritable changement social.

### **"Epouse d'un esprit"**

Cette analyse s'appuie sur une observation systématique des cultes de possession tels qu'ils se développent dans une ville du sud-ouest malgache (enquête menée en collaboration avec J. Lombard depuis 1988) et dans une perspective comparative sur l'analyse conduite par V. Boyer-Araujo à Bélem au Brésil (1993) et par M. Lambeck aux Comores, concernant tout

particulièrement la nature des relations et ses implications entre une personne et son esprit (désigné également comme entité ou génie selon les auteurs). Dans tous les cas, la possession est conçue comme l'élection, sur le mode d'une relation amoureuse, par un esprit et non comme le fruit d'une démarche individuelle et volontaire. Objet d'une attention exclusive, l'élue finit par contracter une alliance au terme d'un itinéraire particulier, s'échelonnant sur plusieurs années, jalonné de malheurs et d'afflictions. La période cruciale, pendant laquelle l'esprit mène un dernier combat pour se faire accepter, multipliant les signes d'élection, maladies, évanouissement, etc., correspond généralement à une étape très importante de la vie d'une femme, puisqu'elle doit prouver à ce moment-là sa capacité de procréation pour accéder à un véritable changement de statut. Les enquêtes menées dans les trois régions précitées ont montré qu'une femme acquiert généralement à l'âge du mariage, 18-25 ans, le statut légitime, public et souvent honorifique « d'épouse » d'un esprit, toujours identifié et personnalisé, ce qui va l'amener à vivre une situation de bigamie et plus tard, de véritable polyandrie quand elle sera possédée par plusieurs esprits, étant à la fois l'épouse d'un mari humain et celle d'un « esprit ». Ce dernier, occupe, du fait de l'ancienneté de sa présence, de ses signes d'appel auprès de l'élue, la place de « premier époux » et donc de véritable maître de sa personne et de la maison. Il s'agit d'une relation conjugale, vécue sur un mode idéal, stable et harmonieuse qui cessera seulement à la mort de l'élue; ce qui permet à la femme de conserver un statut d'épouse, indépendamment de ce qui peut advenir dans sa relation avec son époux réel. Nous verrons que les représentations liées aux comportements de l'esprit-époux s'opposent par bien des traits à celles qui sont données des relations du couple réel et servent de points de repère dans cette quête personnelle sans fin d'une nouvelle complémentarité des rôles masculins et féminins. Par définition, l'époux réel peut toujours espérer incarner à son tour cet « homme parfait », qui lui renvoie par contre-coup une image assez dévalorisante de sa personne mais dont la nature est si différente qu'il ne peut apparaître comme un « rival », mais plutôt comme un « frère » aîné, compte tenu, comme l'a démontré M. Lambeck, de l'importance accordée à la symétrie de la position des deux époux dans cette relation triangulaire.

Comme cela a été observé ailleurs, la possession implique le plus souvent un changement de genre, les esprits identifiés étant en très grande majorité de sexe masculin. A Tuléar, par exemple, on compte plus de 80 esprits masculins sur une centaine d'esprits, depuis l'enfant jusqu'au vieillard en passant par le jeune adulte qui appartiennent à un groupe social hiérarchiquement plus élevé que celui des possédés. Aussi une femme membre du groupe des roturiers, *vohitse* ou des descendants d'esclaves, *andevo*, se trouvera du fait de sa possession doublement transformée, changeant de sexe et de rang, devenant roi ou prince, homme et Seigneur, selon le terme d'adresse utilisé pendant la transe. Ce double niveau hiérarchique, homme/femme, ancêtre/descendant, constitue son autorité de possédée, et par conséquent, l'efficacité sociale de ses interventions.

Au fil de sa carrière, toute possédée se trouvera habitée par plusieurs esprits, trois ou quatre en moyenne et davantage pour les plus expérimentées, esprits identifiés comme masculins ou féminins. L'alliance contractée avec le premier esprit installé reste à bien des égards la plus déterminante pour la définition de l'identité de la personne et de ses constituants. La relation avec un esprit féminin n'entraîne pas évidemment le même type de relation mais

confère à l'intéressée des compétences qui reproduisent en grande partie la division sexuelle des rôles sociaux, traitement des maladies infantiles, matrones, conseillères familiales, notamment pour les questions du développement de la prostitution et de l'accroissement du nombre de familles monoparentales.

Une femme possédée va progressivement faire l'apprentissage, dans sa vie de tous les jours, du pouvoir indéniable que lui confère le fait d'être socialement reconnue comme « l'épouse d'un esprit », s'exprimant en son nom et donc au nom d'un homme craint et respecté, à la manière d'un ancêtre royal, lorsqu'elle est habitée par lui alors qu'elle n'est jamais tenue pour responsable de ce qui s'est dit ou fait pendant la transe. Le système de communication propre à la possession repose sur le principe fondamental de la croyance absolue dans la dissociation de la personne de telle sorte qu'il n'existe aucune confusion entre ce qui peut être imputé à l'être humain-réceptacle ou à l'esprit. Cette conception explique, sans que pour autant que la notion même de croyance devienne évidente, qu'une femme puisse manifester au sein de sa famille, face à ses proches qui pourtant la connaissent, des changements de rôles aussi contrastés que celui d'une mère préoccupée par exemple du repas de son enfant, et l'instant d'après, endossant le costume de son esprit, celui d'un homme consulté, écouté, obéi par ceux qui ne voient plus en elle leur parente ou leur épouse et ne doutent pas qu'il s'agit vraiment d'une personne d'une nature totalement différente.

Un certain nombre de représentations se rapporte à la croyance en la substitution presque immédiate et à la demande, lorsque la possession est dite maîtrisée, d'un être vivant par un être venu du monde des morts, *lolo* ou *rivotse*. Cet être est doté de propriétés sensorielles spécifiques et de pouvoirs propres; il possède notamment la vision des « choses cachées » et la faculté d'intervenir de manière ambivalente, à la façon des ancêtres, dans la vie des humains. Les séances de possession mettent en scène un certain nombre de caractéristiques: la circulation des doubles ou principes vitaux, les performances inhabituelles, boire du sang, de l'eau de Cologne, de la personne en état de transe, l'absence d'effets secondaires ressentis au moment de la sortie de transe malgré une consommation souvent excessive d'alcool ou de tabac par l'esprit.

La relation triangulaire, unissant une femme et ses deux maris, pèse d'un poids réel, puisque l'esprit, tout comme son frère humain, est membre à part entière du groupe familial concerné et donc occupe une vraie place dans la structure de parenté. Chaque membre de la famille va donc se situer doublement par rapport à la même personne et vice versa. Ainsi une femme assume les rôles de mère, fille, soeur, tante, etc., mais, grâce à la possession, elle personnifie à elle seule l'ensemble des relations possibles à l'intérieur du système de parenté. Par exemple, elle cumule, en tant que personne à double « personnalités », mais de façon nécessairement dissociée le rôle d'épouse de son mari humain et celui de frère de ce dernier. De même, elle est à la fois la fille de ses parents et leur gendre, la mère de ses enfants et leur père spirituel, et dans certains cas un véritable père social. A ces titres divers, elle va intervenir de façon différenciée dans la vie des membres de la famille puisque tous, à des fréquences variables, sont en relation avec chaque manifestation possible alternée et multiple de ses personnalités d'être humain et d'esprits.

En raison du principe déjà énoncé, on ne consulte pas une personne, mais l'esprit qui la possède en formulant explicitement la demande. Toutefois, certains patients ou clients préfèrent consulter l'esprit habitant telle ou telle personne, puisque la représentation donnée d'un personnage du répertoire doit répondre à certaines normes, costume, façon de parler, domaine d'intervention thérapeutique correspondant à sa spécialisation, etc. mais varie sensiblement en fonction de la compétence, de l'intelligence, des qualités propres de la personne possédée, surtout quand celle-ci a longuement fait corps avec son esprit qui constitue une part d'elle-même.

Les résultats de l'enquête menée à Madagascar montrent que la clientèle de la possédée se recrute tout d'abord et en majorité dans son groupe familial restreint ou élargi et que ce recrutement s'étend au groupe des possédés membres de la même communauté. Ce groupe constitue une sorte de lignage fictif du fait des liens de parenté qui unissent leurs différents esprits; en outre, les relations entretenues avec la maîtresse-possédée qui a guidé la possédée dans son parcours initiatique perdurent et installent une relation définitive de mère à fille. Ce lignage fictif, à composante variable, a pour caractéristique de se segmenter à cause de conflits internes ou à la suite de l'accession de l'un des membres au grade le plus élevé de la possession, *fondy*, quand il manifeste l'ambition de fonder à son tour sa propre communauté. Ces responsables, représentant 15 à 20% du groupe des possédés, interviennent comme conseillères-thérapeutes dans des réseaux élargis à toutes les couches de la société, bien que la parenté reste le champ principal de leurs interventions et fonctionne, suivant notre hypothèse, comme un véritable laboratoire social.

Une possédée peut communiquer directement avec son esprit par l'intermédiaire du rêve et de l'apparition, moment privilégié de la présence physiquement ressentie pendant lequel un véritable contact est rendu possible, dialogue, rires, caresses, étreintes. Outre cette relation très intime, parfois imposée au « mari humain » réveillé par exemple par des éclats de rire de son épouse couchée à ses côtés, la communication avec l'esprit, repose sur une relation triadique, esprit, personne possédée, consultant. Ainsi, l'esprit, par l'intermédiaire de son épouse, s'adresse nommément à tel consultant, rendant publics ses propos. Parfois, et notamment dans les cas où le consultant est un patient étranger à la famille, une quatrième personne qui peut être un parent proche de la possédée, appelée « le serviteur » de l'esprit, procure à ce dernier ce dont il peut avoir besoin, selon le goût de chaque esprit, cigarettes, alcool, etc., pendant la consultation et se charge ensuite de décrire le déroulement de la séance à la spécialiste après sa sortie de transe. De cette manière et seulement ainsi, cette dernière est censée apprendre les motifs de la consultation et les solutions apportées au problème exposé. Ce serviteur peut être soupçonné de trahir le secret qui vient d'être confié. C'est pourquoi de nombreuses consultations se déroulent en dehors de lui et même à l'abri des regards des voisins, la nuit ou à l'aube. Notre dernière enquête auprès de personnes appartenant aux couches sociales favorisées et qui consultent à l'occasion un « un esprit » présent dans la ville, nous a confirmé le rôle fondamental joué par la possession comme espace de dialogue, à condition que toutes les précautions soient prises. En tête à tête, on peut venir confier à un esprit tout ce que les convenances, les règles de conduite empêchent de dire à toute autre personne, parent proche ou ami. L'une d'entre elles, par exemple, dit attendre

de l'esprit consulté qu'il discute avec elle sur ce dont elle n'oserait jamais parler, ni à sa mère, ni à ses soeurs, ni à son mari, ni à sa meilleure amie.

L'enregistrement quotidien pendant 18 mois des consultations données par l'esprit, le Prince Raleva, d'une responsable de communauté a permis d'entrevoir certains des problèmes exposés par les membres d'une famille et les réponses que la possédée, via son esprit, proposait en se déclarant ensuite toujours étonnée de ce que son esprit avait pu lui faire dire et en se réservant parfois le droit de commenter ses conseils ou ses réactions. A la lumière de certaines des données recueillies, car l'exploitation de l'enquête est en cours, nous allons tenter d'analyser l'action de l'agent-esprit, actif et externe, figure imaginaire et omniprésente, dans la vie d'un couple.

### **Pour la monogamie et une vie harmonieuse.**

Par opposition à l'époux humain, le plus souvent décrit en termes négatifs, volage, inconstant, paresseux, dépensier, prodigue, violent, etc., l'esprit, ou le « compagnon invisible », selon l'expression de V. Boyer-Arauyo, exprime une attention et un attachement constants, un fort désir amoureux indépendamment de l'âge de l'épouse, procurant à celle-ci le sentiment d'être aimée, reconnue, de se sentir en confiance, d'exister pleinement pour quelqu'un: « il vient vers moi, parfumé, et déjà je me sens très amoureuse, dit-elle, en riant, parlant de son esprit, que nous avons surnommé à dessein « Le prince Charmant ». Plusieurs auteurs ont évoqué ce rapport amoureux qui semble ne jamais s'interrompre. Souvent la femme âgée cesse d'être habitée par son esprit-époux et donc ne rentre plus en transe, mais se dit toujours proche de lui, recevant ses visites nocturnes ou dialoguant avec lui, en rêve ou en apparition. Quant au « mari humain », il se trouve placé dans la position inconfortable de celui qui n'est pas, contre toute apparence, le véritable maître de la maison, étant toujours mis en situation d'accepter les conseils ou décisions de son frère spirituel et généralement contraint de se soumettre, ceci a également été observé aux Comores, à une règle de mariage différente de celle qui prévaut pour son épouse. C'est lui qui est contraint à la monogamie avec l'interdiction de commettre un adultère et cela contraste très fortement avec les conduites des hommes mariés en milieu urbain qui contractent des alliances de plus ou moins longue durée avec des femmes surnommées « deuxième ou troisième bureau ». Comportement qui entraîne la plupart du temps l'abandon de la première épouse et de ses enfants. Les consultations de possédées sont quasiment spécialisées dans le traitement de ces cas si nombreux et en accroissement constant comme le montrent les études sur la composition des familles urbaines.

Lié par un contrat moral avec son « frère esprit », le « mari humain » s'engage à se montrer bon père, bon mari. Naturellement, l'obligation de fidélité n'est pas exprimée directement et ouvertement par l'épouse, mais elle se trouve imposée par son esprit qui à la moindre incartade, qui en tout état de cause ne saurait passer inaperçue pour lui, réclame réparations, sacrifice d'un animal ou excuses exprimées par le mari à l'esprit possédant sa femme. A l'occasion de graves tensions conjugales l'esprit peut même aller jusqu'à menacer de quitter définitivement la maison conjugale, ce qui suppose une baisse très sensible du niveau de vie de tous les membres de la famille. Ainsi a-

t-on relevé le cas d'une femme dont l'esprit refusait de descendre sur elle tant que son frère, c'est-à-dire le « mari humain », ne reconnaîtrait pas sa faute. On se doute bien qu'une telle mainmise sur un époux par l'esprit interposé ne peut que modifier à plus ou moins long terme le fonctionnement du couple, provoquant aussi bien le départ d'un époux humilié qu'un changement progressif dans sa conduite. Là encore, répétons-le, l'époux ne peut se plaindre de la jalousie ou des exigences de sa femme, parfaitement innocente, mais s'en prendra plutôt à l'esprit dont l'ingérence dans les problèmes familiaux lui paraît bien trop pesante, voire même insupportable. En fait, tout se passe comme si, consciemment ou pas, la personne possédée, confortée par sa propre expérience et par celle des consultantes qu'elle suit dans leurs parcours de femme et d'épouse, voulait construire une sorte de couple-modèle, peu ordinaire en raison de la bigamie mais socialement exemplaire, fonctionnant à contre-courant des changements affectant les organisations familiales en milieu urbain. Le schéma proposé par la possédée loin de correspondre à la réalité sociale, économique, affective, semble répondre à la volonté d'imposer les conditions d'une vie en couple plus harmonieuse, solidaire, moins précaire, reposant sur une nouvelle définition des rôles sociaux de sexe. C'est bien là, à notre sens, l'une des fonctions de la possession que de savoir trouver les bonnes réponses aux problèmes de toutes sortes qui sont exposés dans ce contexte. La demande faite par les femmes pauvres, obligées bien trop souvent de supporter des charges excessives, telle qu'elle est transmise par la voix du tiers-esprit, est de tenter de contrôler un tant soit peu leur destin, d'alléger le temps de travail reposant sur la femme-mère, d'obtenir une meilleure répartition des tâches, une nouvelle complémentarité, une présence plus régulière des hommes, etc. Ces femmes manipulent là un système de représentations qui fonctionnait au bénéfice des anciennes institutions politiques mais qu'elles récupèrent maintenant dans une nouvelle logique sociale. On peut signaler, dans ce même domaine d'intervention, la manière dont l'esprit est censé intervenir sur la fécondité des femmes et donc sur ce qui constitue l'enjeu principal des alliances matrimoniales. Ainsi, on note que dans de nombreux cas, l'esprit dit « retenir » la fécondité des jeunes filles tant que celles-ci n'ont pas rencontré le compagnon idéal répondant aux critères ci-dessus, honnête, sérieux, fidèle, etc.

Sur le sujet de la fécondité que nous ne développons pas ici, nous soulignerons simplement que l'opposition entre les vivants et les morts se joue sur ce registre. L'esprit qui ne peut être un géniteur contrôle cependant la fécondité de la femme et, de manière indirecte, l'appartenance lignagère de ses enfants. Si la femme demande explicitement à son esprit de lui permettre de changer de statut et de devenir mère, le père social sera l'esprit et le géniteur le frère de ce dernier, ce qui permettra à une femme de jouer un double rôle de père-mère et de ne plus dépendre de l'autorité maritale. De même, les femmes possédées qui n'ont pu donner la preuve de leur fécondité se voient ainsi innocentées et ne souffrent pas d'une dévalorisation de leur personne. Inversement, comme nous l'avons vu, leur statut de possédée leur confère d'emblée un rôle de mère, notamment auprès de tous les membres de leur communauté, et de leur clientèle.

## Une stratégie économique

A un certain niveau de compétence, les revenus de la possession, acquis grâce au cabinet de consultations et aux activités économiques développées à partir sur cette base, constituent le capital le plus sûr, car il est nommément attribué à « l'esprit » et ne saurait être confondu avec celui détenu par tout autre membre de la famille, y compris la possédée. Personne ne peut engager de dépenses sans avoir consulté l'esprit, via la possédée. Une telle situation répond parfaitement à l'une des préoccupations des femmes qui se trouvent souvent dépossédées de leurs biens propres et qui inventent, comme j'ai pu l'observer dans les sociétés de l'ouest malgache, des formes nouvelles de capitalisation, excluant les biens qui peuvent être communs aux deux sexes et se réservant les biens dits féminins, bijoux, ou machines à coudre, par exemple. La possédée doit donc gérer à ce niveau là également « cette ambivalence initiale », que V. Boyer Arauyo a évoquée faisant ressortir « qu'une possédée doit faire admettre ses décisions comme celles des esprits qui la possèdent, en substituant progressivement la notion de protection par les (esprits) à celle de conflit ». Chargée de gérer des biens qui ne lui appartiennent pas et de les faire fructifier, elle se comporte comme un chef de famille, répartition et direction du travail, choix des investissements, etc., sans que quiconque ne vienne s'interposer. La possession permet donc d'expérimenter dans ce laboratoire social toutes les possibilités offertes par l'acquisition d'une relative autonomie économique et par le bénéfice de revenus le plus souvent bien supérieurs à ceux du chef de maison. Responsables de la survie biologique de leur groupe, les femmes développent des modes de calcul économique à moyen terme qui visent à répartir la pénurie et, au mieux, à engranger les bénéfices pour parer aux difficultés éventuelles. Au contraire les hommes ont tendance à consommer immédiatement ce qu'ils produisent ou ce qu'ils gagnent, ce qui, en définitive, les place dans la dépendance des femmes. Les communautés de possédés sont donc des tentatives pour introduire une véritable stratégie économique et financière, à travers une certaine division du travail à l'intérieur de la famille, établissant des complémentarités et permettant d'exploiter de la manière la plus fine les possibilités offertes par le développement du secteur informel: vente du charbon de bois, de plats cuisinés, etc.

Il est intéressant d'observer que l'esprit nouvellement membre d'une maison ne possède tout-au-plus que son costume et ses objets culturels, mais qu'il devient progressivement le détenteur de presque la totalité des biens acquis depuis son installation: maison, meubles, radio, etc., se substituant donc à l'époux humain qui, faute de revenus suffisants ou pour toute autre raison, se trouve doublement dépossédé, cessant d'être détenteur du patrimoine familial et d'avoir le statut de protecteur. Les conséquences d'une telle situation, génératrice de conflits à l'intérieur du couple, se traduisent dans la nouvelle composition des unités de production et de consommation qui semble se construire sur la base de la parenté matrilineaire. Une femme possédée peut intervenir, via son esprit devenu la principale source de revenus et jouant le rôle de chef de maison, pour décider qui sera logé, nourri, aidé, intégré provisoirement ou pas dans la famille. Cette tendance à la mise en oeuvre de familles matricentrées a également été notée à Bélem par V. Boyer Arauyo (1993).

On peut observer quotidiennement dans une maison habitée par un personnage à double tête, une mise en scène tout-à-fait particulière de la division sexuelle du travail. Une femme se conduit conformément aux rôles sociaux d'épouse et de mère, se levant à l'aube, astiquant la maison, veillant à l'approvisionnement, etc., et consacrant à ses tâches domestiques une bonne partie de la matinée. Parallèlement, elle mène, au nom de son esprit, et dans le but d'obtenir des revenus conséquents, diverses activités rémunératrices, épicerie, vente de charbon de bois, etc., qui sont menées pour leur plus grande part à l'intérieur de la maison et se trouvent donc directement sous son contrôle. Alternant enfin avec toutes ses tâches, elle se retrouve plusieurs heures par jour devant la table où sont réunis les objets cultuels, en position d'être habitée par l'esprit, et donc de recevoir ceux et celles, parents vivant dans la cour ou étrangers à la famille, qui viennent le consulter. Dès lors, et pendant ce court moment, elle devient réellement le maître de la maison et d'une certaine façon et bien que personne ne songerait à l'exprimer ainsi, elle semble alors, forte des différents rôles sexuels joués pendant le jour, rencontrer la plénitude de son être dans sa diversité. Tout ce qu'elle ne pourrait pas faire ou dire en tant qu'épouse ou mère ou fille ou soeur trouve grâce à l'esprit, véritable outil de communication, la voie de sa liberté d'expression et celle d'une plus grande liberté d'action.

Pour illustration, l'exemple suivant tiré d'une consultation donnée par le Prince Raleva, possédant C., et recevant J, le mari de celle-ci; on verra que J ne reconnaît pas ou ne semble pas reconnaître sa femme de même que C. ne reconnaît pas ou ne semble pas reconnaître son mari, s'adressant à lui comme à son frère humain. En 1991, J., mari de C., vient consulter le Prince Raleva pour deux raisons, l'appelant Seigneur, comme n'importe quel consultant. Tout d'abord, il vient l'informer que sa femme souffre d'un furoncle sur la jambe à tel point qu'elle n'a pu venir elle-même le consulter. En son nom, il demande au Prince de lui prescrire un médicament et ce dernier lui indique alors une pommade à base de cinq plantes. D'autre part, il vient exposer au Prince Raleva différents problèmes concernant l'entreprise familiale. Le Prince lui demande d'emblée: « Comment marche l'épicerie? Le marchand de bois est-il venu livrer? Avez-vous, cette année, l'intention de confier vos terres aux mêmes métayers? Avez-vous pu acheter le terrain que vous guigniez? »

Le Prince entre alors dans le vif du sujet pour rappeler qu'il ne supporte pas de le voir se disputer avec sa femme au sujet de l'épicerie, de la vente de bois ou de toute autre activité: « C'est déjà assez difficile de gagner sa vie et mieux vaut éviter de le faire le coeur serré ». Le prince reproche à C. de se mettre trop vite en colère mais constate que J. fait souvent tout ce qu'il faut pour cela. Contrairement à ce qui avait été convenu entre eux (le couple), il continue à l'épicerie de vendre à crédit et ne respecte pas toujours les règles de fonctionnement de leur entreprise (respect des horaires de travail, assiduité au travail notamment aux heures d'affluence). Puis, le Prince le remet à sa place avec cette remarque: « Ne te prends pas pour un Prince à qui on ne peut rien dire! ». Finalement le Prince Raleva lui donne un talisman qui permet d'attirer davantage de monde à l'épicerie et donc de rehausser sa réputation. Il doit en asperger toutes les marchandises et les trois vendeurs, lui, sa femme C. et Jeanne, la fille de cette dernière. Le Prince insiste encore une fois auprès de J. pour qu'il ne confie à personne d'autre la charge de l'épicerie ou la vente du

bois. Avant de clore la consultation, le Prince Raleva aborde le sujet délicat des relations conjugales. C. fait souvent à J. le reproche d'être infidèle et dépensier et de distraire les revenus familiaux avec d'autres femmes. Le Prince juge son comportement inadmissible. S'il peut comprendre ses passades, il ne peut tolérer par contre qu'il gaspille l'argent du couple et le sien qui vient de la même caisse, en particulier l'argent de l'épicerie.

Enfin, je soulignerai tout d'abord les remarquables affinités existant entre les situations des femmes possédées dans des villes aussi éloignées que Bélem au Brésil et Tuléar à Madagascar. A bien des égards, les observations de V.Boyer Arauyo pourraient s'appliquer au cas malgache, notamment en ce qui concerne le registre de la subordination masquée, qui est un moyen de s'exercer au rôle véritable de leur autonomie. Ainsi une femme est considérée comme l'instrument de son esprit, qui est en réalité son propre instrument, pour mettre en oeuvre son autorité, son pouvoir de décision, sa créativité sociale, morale et psychologique. Les cultes de possession, tels qu'on peut les observer dans certaines villes des pays du Sud, sont des modes spécifiques, propres aux sociétés et aux cultures considérées, tout à la fois d'interprétation et de transformation de la vie sociale et donc de la situation des femmes qui ne consentent pas à la violence sociale, économique ou morale qui leur est faite. La possession permet, en effet, à travers les espaces de dialogue ouverts par la transe, de transgresser les interdits de parole sur des sujets les plus divers, qui vont de l'autorité des hommes aux questions de sexualité en passant par les problèmes de gestion économique et donc de traiter le domaine de l'intime pour l'individu, et particulièrement pour les femmes, confronté en milieu urbain à tous les éléments de la modernité.

## Bibliographie

- Boyer-Arauyo, V. 1993 *Femmes et cultes de possession au Brésil. Les compagnons invisibles*. L'Harmattan. Paris.
- Dupré, M-C. 1978 « Comment être femme. Un aspect du rituel Mukisi chez les Teke de la République populaire du Congo ». *Archives des Sciences Sociales des Religions*, 46 (1): 57-84
- Echard, N, 1989, Bori. Aspects d'un culte de possession hausa dans l'Ader et le Kurfey (Niger), Paris, Centre d'études africaines, EHESS, Document de travail n°10
- Fiéloux, M; Lombard, J. 1992, *Le Prince charmant*, film vidéo, 42', Orstom, Paris.
- Lambeck, M. 1980, « Spirits and spouses: possession as a system of communication among the Malagasy speakers of Mayotte », *American Ethnologist*, 7 (2)
- Olivier de Sardan, J-P 1993 « La surinterprétation politique: les cultes de possession hawka du Niger », in *Religion et modernité politique en Afrique Noire*, J.F. Bayart, ed., Paris, Karthala.
- Lombard, J, 1995, "Le tromba ou la possession à Madagascar. Théorie politique et conviction religieuse", in *L'étranger intime*, Mélanges offerts à Paul Orrino, Paris, l'Harmattan: 329-345
- Sharp, L. 1993 *The possessed and dispossessed , Spirits, Identity and Power in a Madagascar Migrant Town*. University of California Press, Los Angeles.